



Soutien aux personnels suspendus et soumis à des pressions

Depuis le 15 septembre, dans les secteurs soumis à l'obligation vaccinale, des personnels ont été suspendus au mépris des droits que devrait leur garantir le Code du travail. Ces personnels se retrouvent sans salaires ni ressources, empêchés de travailler dans des secteurs déjà en tension, qui auraient pourtant besoin d'eux pour fonctionner. La privation de salaires et de toutes ressources vient s'ajouter aux pressions et menaces subies, une violence qu'autorise la loi dite de gestion de la crise sanitaire en renforçant la subordination des salarié.es, en octroyant aux employeurs de nouvelles dispositions disciplinaires que rien n'encadre ni ne contrôle, ni l'inspection du travail ni la médecine du travail.

Très concrètement, cela se traduit sur le terrain par une série de pratiques qui ne se limitent pas aux suspensions. Ainsi, pour prendre un exemple emblématique, à l'hôpital d'Albi, la Direction remet en cause les arrêts maladies et convoque les salarié.es arrêté.es pour des contre-expertises. Ces dernières sont réalisées par un médecin désigné par l'employeur, médecin dont l'impartialité reste à prouver, qui, dans tous les cas, connaît sans doute moins la personne que le médecin traitant qui la suit. Ce contrôle et cette défiance sont des violences supplémentaires faites aux salarié.es qui ressortent anéanti.es de ces rendez-vous.

Voilà comment on traite aujourd'hui celles et ceux que l'on a applaudi.es hier ! Voilà la reconnaissance dont on les gratifie !

Et, pendant qu'on instaure un état d'urgence qui autorise toutes les mesures autoritaires, pendant qu'on prend une loi qui démolit nos droits et installe une souffrance sociale inacceptable, les mesures urgentes attendues pour sauver l'hôpital public ne sont toujours pas prises...

Bref, l'obligation vaccinale vient accroître la maltraitance institutionnelle qui sévissait dans ces secteurs : des personnels suspendus, précarisés et isolés ; des pressions et des menaces ; un manque de moyens humains et financiers ; des salarié.es abattus et décimés par les conditions qu'on leur impose, le sort qu'on réserve à leurs collègues. En un mot, de la souffrance...

À cette violence rendue légitime par une loi qui piétine nos droits, n'ajoutons pas l'indifférence ; aux mesures autoritaires instaurées par le gouvernement opposons notre solidarité : manifestons et apportons notre soutien aux personnels suspendus, privés de leurs droits au travail, aux personnels qui subissent d'incessantes pressions et travaillent dans des conditions inhumaines.

**Les syndicats Sud Santé Sociaux et CGT Santé et action sociale,
l'union syndicale Solidaires Tarn appellent à**

**Rassemblement devant l'hôpital d'Albi
vendredi 22 octobre à partir de 9h 30**